

Préface

La Bourse d'études **Raymond Lemay** est en reconnaissance au travail remarquable mené par M. Raymond Lemay, ancien directeur général de Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell, qui pendant plus de 30 ans a fait la promotion de l'éducation pour nos jeunes pour leur permettre d'accéder aux bonnes choses de la vie. M. Lemay avait la ferme conviction que si la chance se présente et que l'appui requis est donné, une personne, en dépit de ses défis et conditions de vie difficiles, peut vivre de grands succès académiques et conséquemment, être bien préparé pour le monde du travail. Ceci étant dit, la bourse Raymond Lemay est octroyée annuellement à une personne qui démontre avoir rebondi d'une situation difficile et présente un avenir prometteur par l'obtention d'un diplôme postsecondaire qui lui permettra d'accéder, on lui souhaite, à une bonne vie.

Critères d'éligibilité

- Doit avoir surmonté de l'adversité et être un modèle de résilience et devra le démontrer dans sa demande.
- Doit avoir être âgé de 30 ans ou moins.

Prérequis de la demande

- Le candidat doit être inscrit à un collège ou une université ou un autre programme éducatif menant à un diplôme.
- Le candidat doit obtenir une lettre d'appui d'un professeur ou d'une tierce partie qui démontre sa motivation et sa capacité à atteindre ses objectifs académiques.
- Le candidat devra produire un texte écrit de 2 pages qui démontre son cheminement et son engagement vers l'atteinte de ses objectifs. La personne peut avoir abandonné ses études et revenir après quelques années et démontrer son vouloir à faire un changement positif dans sa vie.
- Son projet d'études devrait refléter son désir d'améliorer sa qualité et ses conditions de vie et sa motivation pour le faire.
- Le candidat peut avoir reçu d'autres types de bourses par l'intermédiaire de la Fondation Valoris mais demeure éligible à celle-ci.

Autres particularités

- Le candidat peut recevoir cette bourse qu'une seule fois.
- Par contre, la personne peut soumettre plus d'une demande si elle n'est pas acceptée.
- Le montant de 3 000 \$ sera remis pour le paiement des frais de scolarité et nécessitera une preuve à l'appui.
- L'allocation de la bourse se fera en deux versements, soit pour chaque semestre dans la première année scolaire du demandeur.

Choix du récipiendaire de la bourse

Un comité de sélection composé de membres de la Fondation Valoris recevra toutes les demandes et évaluera selon les critères énoncés ci-haut le meilleur candidat qui sera choisi basé sur ceux-ci.

Date de tombée de la demande

La demande doit être remise au plus tard le **30 juin 2021 à 23 h 59**.